

Continuité écologique et Qualité de l'eau Ou l'art de mettre la charrue avant les bœufs

Tous les êtres vivants d'un cours d'eau ont besoin pour leur survie et leur développement d'une eau de qualité : une faible toxicité chimique et des paramètres physico-chimiques satisfaisants. Pour la plupart des espèces halieutiques, la continuité écologique du cours d'eau constitue un élément favorable en facilitant l'accès aux zones de nourriture, de reproduction et de protection. La continuité peut également homogénéiser les paramètres physico-chimiques (température et oxygénation) sur tout le linéaire d'un cours d'eau.

Quelles que soient les améliorations apportées à la restauration de la continuité ces dix dernières années (2007-2017), la toxicité chimique de l'eau a progressé et la ressource halieutique s'est raréfiée dans toutes les régions de plaines céréalières et de coteaux viticoles. En considérant que l'hydro-morphologie du bassin de Loire n'a pas changé d'un iota dans cette période, la disparition des espèces migratrices dans ce bassin constitue l'exemple emblématique qui permet de tirer deux conclusions : la dégradation de la qualité chimique de l'eau s'est encore aggravée durant cette décennie et la qualité chimique est le facteur prépondérant par rapport au facteur de continuité.

A défaut d'avoir les moyens de parvenir à une réduction drastique des intrants chimiques, notamment ceux liés à la pollution diffuse d'origine agricole, les actions des agences de l'eau se sont focalisées sur des aménagements susceptibles de restaurer la continuité écologique. L'arasement de grands barrages étant difficile, voire impossible (1) en raison des aspects financiers et juridiques, la tendance est aujourd'hui aux « petits » aménagements de rivières et ruisseaux ne dépassant que très rarement 1M€ chacun et rentrant dans un vaste plan de redynamisation des cours d'eau.

Les projets et réalisations de tels aménagements font florès. Les plus prisés consistent à fractionner des chutes en plusieurs seuils, à supprimer des ouvrages, à araser partiellement des barrages, à mettre en place des passes à poissons ou des rivières de contournement, à recréer des méandres, à restaurer des frayères, à resserrer les rives pour rehausser la hauteur d'eau, à remettre en état des vannages... S'il est incontestable que l'esthétique des rivières y gagne quelque peu, il est certain que la ressource halieutique ne tirera aucun bénéfice de ces travaux tant que les mesures visant à réduire les intrants chimiques et la toxicité de l'eau n'auront pas porté leurs fruits. Les travaux de redynamisation sont relativement faciles à financer (2) et à mener avec le concours des agences de l'eau, des collectivités territoriales,

des syndicats de rivières et des fédérations de pêche. Les compromis avec les propriétaires d'ouvrages sont aussi faciles à trouver pourvu que les travaux ne soient pas à leur charge.

Si la redynamisation des cours d'eau apparaît prématurée et mobilise un financement qui serait mieux utilisé à lutter contre les altérations chimiques de l'eau, certains peuvent y voir quelque utilité dans le long terme. Mais le véritable scandale réside dans le fait que les promoteurs de cette redynamisation font croire à l'opinion publique qu'elle permet « *l'amélioration de la qualité de l'eau en accord avec la réglementation européenne et nationale* ». Quelle nouvelle preuve scientifique attendent-ils pour admettre que la qualité chimique de l'eau constitue le paramètre fondamental de la vie en milieux aquatiques et que cette qualité ne dépend strictement pas de la continuité ?

Il sera facile d'objecter que les agences de l'eau n'ont aucun pouvoir de gouvernance sur l'agriculture les autorisant à agir pour faire régresser l'usage de l'agrochimie. Il sera facile de constater que les ministères de la transition écologique et de la santé sont dans la même situation. Il sera facile au ministère de l'agriculture d'affirmer quant à lui qu'il n'est pas le seul acteur de la politique agricole et qu'il doit composer avec les instances européennes. Tout cela est exact. Mais les agences de l'eau chargées de financer la majeure partie du plan Ecophyto2 (2) ont le devoir de dénoncer l'impuissance dans laquelle elles se trouvent pour satisfaire leur raison d'être fondamentale: améliorer la qualité de l'eau.

Quand la qualité chimique de l'eau de nos rivières redeviendra proche des normes exigées pour l'eau potable, de bonnes surprises seront enregistrées en retrouvant des poissons en des lieux où ils avaient disparu depuis longtemps. Il sera temps alors de déterminer les obstacles réellement perturbateurs à la libre circulation des espèces et d'agir pour les aménager. Tout ce qu'on peut faire dans l'état actuel des choses pour la restauration de la continuité ne sert pas la ressource halieutique, n'en déplaisent aux fédérations de pêche. Comme le préconise un adage populaire, exigeons des agences de l'eau et autres gestionnaires de « *ne pas mettre la charrue avant les bœufs* ».

Jean-Pierre Pestie, Président de l'Association.

- (1) Les deux barrages sur la Sélune dans le département de la Manche en sont le meilleur exemple.
- (2) Dans le cadre de son 10^e programme, l'AELB consacre environ 140 M€/an aux mesures territoriales motivées par les objectifs de bon état. La contribution au plan Ecophyto2, soit 41 M€/an, rentre dans ces mesures. Il reste donc 99 M€/an permettant de financer les travaux de redynamisation des rivières, la protection des captages et l'amélioration des stations d'épuration.